

Service de presse et d'information des Communautés européennes

**PRODUITS ET ECHANGES
DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

N°5

JUIN 1966

Publié par la division « information outre-mer » en collaboration avec
la direction générale du développement de l'outre-mer – Commission de la CEE –
Bruxelles, 244, rue de la Loi

S O M M A I R E (N° 5)

	<u>Page</u>
<u>I. LE MARCHÉ DES PRODUITS TROPICAUX</u>	
Cacao	1
Café	5
Oléagineux	9
Bananes	10
Coton	12
Vanille	15
<u>II. LE COMMERCE AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES</u>	
Evolution des échanges de la CEE avec les	
EAMA de 1963 à 1965	23
Application de la Convention de Yaoundé	26
Accords de commerce et de coopération signés	
par les EAMA	28

Première partieLE MARCHE DES PRODUITS TROPICAUXCACAOEvolution du marché

Depuis le début de la campagne 1965-66, les cours du cacao disponible ont évolué de la façon suivante (moyennes mensuelles cacao Ghana) ;

	<u>Londres</u> <u>(sh/cwt)</u>	<u>New York</u> <u>(cts/lb)</u>
<u>1965</u>		
Octobre	137/7	17,14
Novembre	147/3	18,52
Décembre	169/8	21,47
<u>1966</u>		
Janvier	179/6	22,63
Février	177/4	22,42
Mars	185/1	23,21
Avril	201/4	25,17

Après la chute catastrophique des prix au cours de l'été 1965, la reprise a été très sensible, le niveau atteint étant supérieur à celui de la fin de l'année 1964 et de janvier 1965.

Les principaux facteurs économiques qui ont contribué à ce redressement des cours ont été :

- la confirmation d'une récolte 1965-66 très inférieure à la précédente : 1.260.000 tonnes contre 1.525.000 tonnes si bien qu'il existe un déficit théorique de 150.000 tonnes par rapport à la demande ;

- 2 -

- le développement important de la consommation mondiale en 1965 et les prévisions encourageantes des broyages de fèves en 1966.

	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u> (prévisions)
(1.000 tonnes)	1.184	1.330	1.410

- les progrès remarquables des importations de fèves en 1965 dans la plupart des grands pays consommateurs :

(1.000 tonnes)	<u>1964</u>	<u>1965</u>
USA	264	353
Allemagne	143,4	166,9
Pays-Bas	106,4	119,3
France	60,1	63,8
<u>CEE</u>	364,1	408,7
Royaume-Uni	77,2	81,0

La préparation de la négociation d'un accord international du cacao

Le Groupe de travail des prix et des contingents de la Conférence des Nations-Unies sur le cacao de 1963 s'est réuni deux fois au cours du premier trimestre 1966 : en janvier à New York, sans résultats notables, en mars à Genève où il fut possible de rapprocher les points de vue divergents des pays producteurs et des pays consommateurs sur plusieurs questions importantes, d'autres problèmes demeurant toutefois pendents sans que la cause réside nécessairement dans une opposition producteurs-consommateurs. Rappelons la liste des 12 Etats membres du Groupe : 6 pays producteurs : Brésil, Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire, Mexique, Nigéria ; 6 pays consommateurs : Allemagne, France,

- 3 -

Pays-Bas, Suisse, États-Unis, Royaume-Uni. De nombreux pays ainsi que des institutions spécialisées et des organisations inter-gouvernementales ont assisté aux travaux à titre d'observateurs.

Le Secrétaire Général de l'UNCTAD, le Docteur Raul Prebisch, avait proposé au début des travaux de Genève des solutions qui étaient susceptibles d'être acceptées par la plupart des pays producteurs et consommateurs, concernant les principaux problèmes soulevés par le projet d'accord à présenter à la conférence, à savoir les mécanismes à introduire dans l'accord, le financement des opérations relatives aux stocks de cacao et la détermination du niveau et de la gamme des prix.

Pour le Secrétaire Général de l'UNCTAD, les buts fondamentaux d'un accord sur le cacao sont, d'une part de neutraliser les fluctuations de l'offre de façon à réduire les variations temporaires des cours, d'autre part de stimuler la consommation. La combinaison des divers moyens de stabilisation envisagés doit permettre d'atteindre ces objectifs ; il s'agit essentiellement de l'établissement d'une gamme de prix, la création d'un stock régulateur, la mise en place de contingents de vente, le détournement des excédents résiduels vers des usages non traditionnels. Le financement du stock régulateur doit comporter des ressources régulières assurées par une contribution des producteurs et des consommateurs, mais il convient de résoudre le problème du préfinancement, grâce à des avances d'organismes internationaux et des gouvernements.

Un accord est intervenu sur la nécessité d'établir une gamme des prix assez large (un écart de 10 cts/lb a été jugé souhaitable). Quant au niveau même des prix plancher et plafond, il devrait être possible de négocier des taux généralement acceptables, le succès de la négociation étant évidemment lié à des concessions réciproques, notamment de la part des pays producteurs ou consommateurs qui envisagent des niveaux de prix très différents.

- 4 -

On rappellera à ce propos que la Conférence de 1963 avait échoué essentiellement à cause des divergences de vues des pays producteurs et des pays consommateurs sur le niveau du prix minimum.

Toutes les délégations ont estimé qu'il était nécessaire de combiner un système de contingents de vente annuels avec les opérations d'un stock régulateur, mais les conditions de l'interaction des deux systèmes et les dispositions de détail à inclure dans un accord n'ont pas fait l'objet de positions communes.

Le groupe a estimé que les excédents dépassant la limite fixée du stock régulateur, pour laquelle des chiffres de 150 à 300.000 tonnes ont été cités, devraient être affectés à des usages non traditionnels, à des prix susceptibles d'intéresser les utilisateurs de matières grasses.

Le problème du contrôle strict de la vente, de l'expédition et de la transformation de ce cacao revêt une grande importance et des garanties devront être obtenues.

Quant au problème du financement, on a reconnu la nécessité, d'une part d'assurer un revenu régulier au Conseil du cacao, destiné à couvrir les frais de fonctionnement du stock régulateur et à permettre la constitution progressive du capital, d'autre part d'obtenir des avances afin de permettre, dès l'entrée en vigueur de l'accord, l'intervention du stock régulateur. La plupart des délégations ont admis le principe de la parité des contributions des pays producteurs d'une part (en nature ou en espèces), des pays consommateurs d'autre part (en espèces), proportionnelles à l'importance du commerce du cacao dans ces pays. Le système de versement devra être conçu de manière à couvrir la plus grande partie possible du commerce du cacao et à ne pas favoriser les pays non membres. Il n'y a pas eu d'accord

./.

- 5 -

sur les conditions de versement des contributions par les pays producteurs et par les pays consommateurs.

Les fonds nécessaires au préfinancement devront provenir de prêts. Il conviendra de rechercher les moyens d'obtenir des avances auprès d'institutions financières internationales et d'autres organisations. Plusieurs pays consommateurs ont fait connaître la possibilité de la part de leurs gouvernements d'accorder également des prêts dans certaines conditions.

En conclusion, le groupe a constaté avoir réalisé des progrès sensibles dans l'élaboration d'un projet d'accord international du cacao, bien que de nombreuses questions restent en suspens ; il en a conclu que les progrès réalisés permettent d'espérer qu'une conférence sur le cacao puisse aboutir. Cette nouvelle conférence de négociation a été convoquée à New York du 23 mai au 22 juin 1966.

+

+

+

CAFFE

Evolution du marché

Le premier semestre de l'année caféière 1965-66 aura été marquée par l'apparition sur le marché d'une nouvelle "variété" de café, les cafés "touristes". Il s'agit de cafés provenant de divers pays membres de l'accord international, destinés en principe aux marchés nouveaux (donc en dehors des contingents et à des prix très inférieurs aux cours mondiaux). Ces cafés

./.

- 6 -

transitent par des pays non membres de l'accord où ils reçoivent une nouvelle identité (Antilles néerlandaises, Singapour, Moyen Orient, Libéria etc...) avant d'être expédiés vers les marchés traditionnels (USA principalement) où malgré ce surcroît de frais divers, ils peuvent encore être offerts à des prix inférieurs aux cafés sous contingents provenant légalement des pays membres de l'accord.

Ces pratiques ont perturbé le marché, principalement celui des robustas qui ont fourni la plus grande partie de ces cafés "illégaux", mais d'autres facteurs ont également pesé sur le marché mondial au cours des premiers mois de l'année. L'Organisation internationale du café (OIC) éprouve de grandes difficultés à rapprocher les points de vue des pays producteurs en vue d'aboutir à un ajustement des contingents de base et à la définition des objectifs de production. D'autre part les progrès de la consommation se sont ralentis dans plusieurs pays en 1965, notamment aux Etats-Unis où les importations n'ont atteint que 1.280.000 tonnes (1.373.000 tonnes en 1964) et où les chiffres de torréfaction sont les plus bas enregistrés depuis 1959 (1.302.000 tonnes). Même dans la CEE, où les progrès étaient remarquables au cours des dernières années, les importations de 1965 n'ont augmenté que de 1,5% par rapport à 1964 (respectivement 763.000 tonnes et 752.000 tonnes). Certains observateurs estiment à ce propos que les efforts de propagande dans le cadre de l'OIC sont nettement insuffisants et que les retards dans la mise en oeuvre des programmes sont préjudiciables. Enfin, les dernières estimations de la production 1965-66 laissent entrevoir de nouveaux excédents qui viendront s'ajouter aux stocks mondiaux existants (3.500.000 tonnes environ), dont une grande partie n'est certainement pas exportable mais qui n'en pèsent pas moins sur le marché. La récolte exportable devrait atteindre en effet 3.800.000 tonnes en 1965-66 (2.230.000 tonnes en 1964-65, chiffre exceptionnellement bas dû à la très faible récolte du Brésil) alors que les contingents d'exportation correspondent à

- 7 -

2.700.000 tonnes pour 1965-66 et que les exportations sur les marchés nouveaux ne représentent que 100 à 150.000 tonnes.

Tous ces éléments ont suscité un certain climat de pessimisme quant à l'avenir et il faut espérer que les prochaines réunions de l'OIC pourront dissiper cette impression, l'accord international demeurant le seul garant d'un marché stable : on imagine en effet, sans même faire allusion à l'excédent permanent de l'offre, à quels soubresauts le marché aurait dû faire face en l'absence d'accord au cours de l'année 1964-65 et de l'actuelle campagne, la production exportable passant en un an de 2.200.000 à 3.800.000 tonnes.

Les prix

L'évolution des prix indicatifs de l'accord international depuis le début de la campagne 1965-66 est la suivante (moyennes mensuelles).

(en cts/lb chiffres arrondis au 1/10 de ct)	<u>Arabicas doux</u>	<u>Arabicas non lavés</u>	<u>Robustas</u>	<u>Prix moyen</u>
1965 Octobre	47.1	42.7	36.6	42.1
Novembre	48.1	42.6	34.5	41.7
Décembre	48.1	42.8	35.9	42.3
1966 Janvier	47.5	42.6	36.4	42.1
Février	46.9	41.5	34.4	40.9
Mars	46.0	40.7	33.7	40.1
Avril	45.8	40.6	34.5	40.3

On constate une évolution différente de chacun des trois groupes.

Les arabicas doux ont connu une hausse légère, puis une baisse de 2 cts/lb environ depuis le début de 1966. Les arabicas non lavés (Brésil essentiellement) reflètent la politique de baisse des prix d'enregistrement à l'exportation menée par le Brésil en février et mars 1966. Les augmentations de contingents qui avaient été accordés exceptionnellement par le Conseil

- 8 -

International du Café en décembre 1965 ont été supprimées pour les deux derniers trimestres de l'année caféière en ce qui concerne ces deux groupes, compte tenu de la baisse de leurs prix.

Quant aux robustas, leur évolution a été assez déconcertante, pour les raisons déjà citées : baisse en novembre, reprise au cours des deux mois suivants, nouvelle baisse plus accentuée en février-mars, puis hausse en avril.

L'évolution du prix moyen a été surtout influencé par celle des robustas en fin d'année 1965, puis par la baisse des trois variétés au début de 1966, le prix moyen ayant perdu 2 cts/lb en deux mois, de janvier à mars.

En un an de fonctionnement de ce système des prix indicatifs (mis en place en mars 1965), le prix moyen a connu une période de hausse régulière au cours du printemps et de l'été 1965, partant de 38 cts/lb environ et dépassant 42 cts en août. Il s'est maintenu dans les derniers mois de l'année aux environs de ce niveau, puis il a baissé régulièrement au cours du premier trimestre 1966 jusqu'à 40 cts en mars.

+

+

+

./.

OLEAGINEUXTableau de l'évolution des cours mondiaux (en Livres sterling par tonne longue, CIF port européen)

	<u>Moyenne</u> <u>1953/1957</u>	<u>Moyenne</u> <u>1958/1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>30/4/1966</u>
A. Graines						
<u>Soja USA</u>	<u>40</u>	<u>36</u>	<u>40</u>	<u>40</u>	<u>42</u>	<u>45,7</u>
Indice	100	90	100	100	105	113
<u>Arachide</u>	<u>76</u>	<u>66</u>	<u>62</u>	<u>68</u>	<u>75</u>	<u>66,17</u>
<u>Nigéria</u>						
Indice	100	87	82	89	99	88
<u>Coprah</u>	<u>69</u>	<u>72</u>	<u>65</u>	<u>72</u>	<u>84</u>	<u>68</u>
<u>Philippines</u>						
Indice	100	104	94	104	122	99
<u>Palmiste</u>	<u>54</u>	<u>57</u>	<u>54</u>	<u>55</u>	<u>65</u>	<u>55,2</u>
<u>Nigéria</u>						
Indice	100	106	100	102	120	102
B. Huiles						
<u>Soja USA (1)</u>	<u>123</u>	<u>90</u>	<u>83</u>	<u>(83) 87</u>	<u>(93)</u>	<u>(97,10)</u>
Indice	100	73	67	71	79	83
<u>Arachide</u>	<u>129</u>	<u>116</u>	<u>99</u>	<u>114</u>	<u>127</u>	<u>105</u>
<u>Nigéria</u>						
Indice	100	90	76	88	98	81
<u>Palme</u>	<u>85</u>	<u>82</u>	<u>80</u>	<u>85</u>	<u>98</u>	<u>82</u>
<u>Nigéria</u>						
Indice	100	96	94	100	115	96
<u>Coprah</u>	<u>104</u>	<u>110</u>	<u>95</u>	<u>108</u>	<u>126</u>	<u>118</u>
<u>Ceylan</u>						
Indice	100	106	91	113	121	113

(1) Les chiffres entre parenthèses sont des cotations "ex tank Rotterdam".

- 10 -

Les prix mondiaux des oléagineux ont poursuivi dans l'ensemble au cours des premiers mois de 1966 la baisse amorcée durant la deuxième partie de l'année 1965, le soja faisant exception à cette règle malgré une récolte record aux U.S.A., en raison du développement constant du marché du tourteau et de l'importance des besoins, notamment de la demande non commerciale de certains pays, principalement d'Asie.

Dans le mouvement général de baisse, on constate le décrochage plus marqué des graines et surtout des huiles d'arachide, qui retrouvent au mieux le niveau des prix moyens de la période 1958-1962, tandis que les huiles concrètes, en particulier celles à acide laurique, paraissent mieux soutenues par une demande plus spécifique.

Les avis sont partagés sur l'avenir du marché. Cependant, certains observateurs s'attendent à une accentuation de la baisse dans le secteur des fluides à l'occasion de la mise sur le marché de quantités d'arachides africaines encore invendues au début de l'été et on se demande si les extensions de superficies amorcées pour le soja et le colza dans les pays industrialisés de l'hémisphère nord n'amèneront pas un excédent important, au cas où une situation plus normale se rétablirait en Asie dans le domaine de la production.

+
+ +

BANANES

Dans le domaine international, le début de l'année 1966 a été marqué par la première réunion du Groupe d'étude de la banane de la FAO, créé par le Comité des produits sur la recommandation de la réunion ad hoc de la banane qui s'était tenue en Equateur au mois d'octobre 1964. Le Groupe s'est réuni à Rome du 28 mars au 1er avril 1966.

./.

- 11 -

Le point le plus important de l'ordre du jour concernait la situation et les perspectives du marché : évolution du marché depuis 1964, problème de l'accès aux marchés dans les pays importateurs, programmes et politiques de production dans les pays producteurs.

En ce qui concerne l'évolution du marché depuis 1964, les pays producteurs comme les pays consommateurs ont fait état de la forte progression de la consommation pendant l'année 1965. En effet, les importations mondiales ont connu une augmentation de 10% sur 1964, ce taux n'ayant jamais été atteint au cours des dernières années. Cette évolution est attribuée en partie aux nouvelles méthodes d'emballage (mains coupées en caisse ou carton).

Le problème de l'accès aux marchés dans les pays importateurs a fait l'objet d'un débat intéressant au sein du Groupe d'étude. Au centre de la discussion se situait la question de savoir si les marchés libres ou les marchés dits organisés sont plus favorables aux producteurs.

En ce qui concerne les programmes et les politiques de production il est à noter un certain ralentissement de l'expansion enregistrée ces dernières années. En effet, presque tous les pays producteurs ont fait état de ce qu'une augmentation future de leur production serait le fait d'une amélioration de la productivité plutôt que d'une extension des superficies plantées.

Les perspectives à long terme de la consommation établies par la FAO ont particulièrement intéressé les pays producteurs. Elles sont généralement considérées comme assez bonnes bien

./.

- 12 -

qu'un nombre croissant de pays consommateurs approchent de la zone de saturation de sorte que le taux d'augmentation de la consommation sera moins spectaculaire qu'au cours des dernières années. Compte tenu de la part d'incertitude inhérente à de telles projections, la situation d'ensemble justifie la prévision d'une évolution du marché de la banane dans une relative stabilité.

Les autres problèmes étudiés concernaient les statistiques (un sous-groupe statistique a été créé), l'établissement éventuel de normes internationales de qualité et les nouvelles techniques de conditionnement.

En ce qui concerne les travaux futurs, le groupe devra étudier en particulier les perspectives de la consommation et le problème de la formation des prix, compte tenu de tous les facteurs intervenant dans ces domaines (qualité et présentation du produit - promotion des ventes - accès aux marchés - méthodes de distribution - circuits de commercialisation etc...).

On considère généralement que les résultats de cette première réunion du Groupe d'étude de la banane sont encourageants quant à l'avenir des relations entre pays producteurs et pays consommateurs de cet important produit agricole tropical.

+

+

+

COTON

L'évolution du marché mondial en 1965 a été influencée essentiellement par l'adoption d'une nouvelle législation cotonnière par le Congrès des Etats-Unis dont les éléments ont été reportés

- 13 -

dans notre numéro précédent (1).

Les cours du marché international qui avaient fait preuve en 1964 d'une grande stabilité, bien qu'à un niveau déjà considéré comme bas par les pays producteurs, ont subi un glissement à partir du deuxième semestre de l'année 1965. C'est ainsi que le prix du coton de type américain M. 1", qui avait évolué sur la place de Liverpool autour de 23 pence la livre pendant l'année 1964 et le premier semestre de l'année 1965, baissa à partir du mois de juillet pour se retrouver en fin d'année au bas niveau de 22,20 pence la livre. Les conséquences de cette baisse ne peuvent être mesurées qu'en relation avec les difficultés que connaissent déjà les pays producteurs qui appartiennent à des régions en voie de développement et dont les prix de revient sont au seuil de la rentabilité, sinon en dessous.

Le marché pendant la deuxième moitié de l'année 1965 a été caractérisé, en fait, par une attitude d'attente des utilisateurs, le commerce ayant escompté une baisse généralisée des cours à la suite de la nouvelle législation des USA dont l'application est prévue à partir de la campagne 1966-67. Par contre, certains pays exportateurs avaient hâte de se défaire de leur production, exerçant ainsi une pression en baisse sur les prix.

Au cours des premiers mois de l'année 1966, il n'y a pas eu de grands changements dans la situation du marché. Le prix moyen de la première vente des stocks gouvernementaux américains détenus par la Commodity Credit Corporation, livraison 1er août 1966, a introduit un élément de confiance sur le marché et les prix sur la place de Liverpool se sont stabilisés au niveau de 22,20 pence la livre pour le M. 1" ; il semble qu'il n'y ait plus de la part de certaines origines des réactions précipitées si préjudiciables au marché.

./.

(1) "Produits et Echanges des Pays en voie de développement"
n° 4, janvier 1966.

- 14 -

A plus long terme, le marché du coton reste caractérisé par la situation excédentaire de la production par rapport aux possibilités de la demande, ce qui semble exclure toute perspective sensible de hausse. Soulignons que la production de la campagne 1965-66 a atteint un nouveau record de 52,4 millions de balles (chiffres provisoires) alors que la consommation pour la même campagne pourrait se situer autour de 50,9 millions de balles (estimation). Ceci laisserait un nouveau report d'un million et demi de balles au 1 août 1966 qui viendrait s'ajouter aux stocks déjà très important de 27,9 millions de balles détenus dans le monde au 1er août 1965. Au rythme actuel, ceux-ci représentent environ 7 mois de la consommation mondiale. Cette situation ne manque pas de préoccuper les milieux intéressés et elle fait l'objet d'un examen attentif au sein du Comité Consultatif International du Coton (CCIC).

Signalons d'autre part qu'en vue de favoriser l'expansion du commerce international du coton brut, une action concrète a été entreprise récemment sous les auspices du CCIC. Grâce au concours des six Etats producteurs (Inde, Mexique, Espagne, Soudan, République Arabe Unie et Etats-Unis), a été créé un organisme autonome sous la forme d'une association de gouvernements, appelée "Institut International du Coton" dont le but est le lancement d'un programme international de recherche et de promotion concernant le coton dans les principaux centres de consommation du monde.

Ce programme sera d'abord mis en oeuvre en Europe occidentale et au Japon, régions où la concurrence des fibres synthétiques est la plus vigoureuse et où tout relèvement du niveau de la consommation de coton pourrait entraîner, finalement, une amélioration de la situation générale du produit.

+

+

+

./.

- 15 -

VANILLEAperçu du marché mondial

Le marché de la vanille a connu au cours des dernières années des développements qui méritent d'être signalés.

1/ Les courants d'échanges

- Rappelons que sur un millier de tonnes actuellement commercialisé dans le monde, plus de 70% sont le fait d'un groupe de trois pays de l'Océan Indien à savoir Madagascar, les Comores et la Réunion. C'est de cette région d'ailleurs qu'est originaire la vanille commercialisée sous le nom de "vanille Bourbon", bien connue pour son parfum inégalable.

Evolution des exportations mondiales de vanille : (tonnes)

<u>Moyenne 1955-51</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>
799,4	694,5	1072,6	1022,8	836,7	1045,7

Principaux pays exportateurs (1964)

Madagascar	627,0
Polynésie Fr.	217,4
Mexique	15,9
Comores	106,5
Réunion	34,0
Indonésie	38,5
Seychelles	1,4
Rép. Dominicaine	0,9
Guadeloupe	1,8
Uganda	<u>2,3</u>
Total	1045,7

./.

- 16 -

Madagascar est de loin le plus important pays exportateur de vanille, car il couvre, dans des années normales, entre 50% et 60% du commerce mondial. Madagascar a connu en 1963 une chute brutale de ses exportations, celles-ci ne représentant plus que 35% du commerce mondial pour cette année ; les causes en seront examinées plus loin.

Le deuxième exportateur mondial se trouve dans l'Océan Pacifique, il s'agit de la Polynésie Française (les Iles Tahiti, Moorea, Tahaa, Raiatea, Huahine et Bora-Bora) qui couvre entre 20 et 26% du commerce mondial suivant les années ; les autres exportateurs sont de faible importance : Indonésie, Mexique, Uganda, Kenya, Guadeloupe, les Seychelles et Dominica.

- En ce qui concerne les courants d'importation, soulignons qu'un seul pays, les USA absorbent plus de 70% du tonnage commercialisé dans le monde, suivi d'assez loin par les pays de la CEE avec des quantités qui représentent normalement quelque 20% des importations mondiales.

Evolution des importations des USA (tonnes)

<u>Moyenne 1955-59</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
533,6	715,1	482,4	737,9	977,6

Principaux pays de provenance :

	<u>1964</u>	<u>1965</u>
Madagascar	618,8	788,7
Indonésie	38,5	59,3
Polynésie Française	18,5	9,1
Mexique	10,8	-
Reunion	8,6	27,2
Autres	42,7	93,3
Total	<u>737,9</u>	<u>977,6</u>

./.

- 17 -

Le marché des USA est essentiellement approvisionné par les pays producteurs de la zone franc (87% du total en 1965), notamment Madagascar, alors que d'autres pays traditionnellement fournisseurs comme le Mexique, ont tendance à se retirer du marché.

Evolution des importations CEE (tonnes)

<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
214	252	219	258

Principaux pays de provenance 1965

	<u>CEE</u>	<u>France</u>	<u>Allemagne</u>	<u>Pays Bas</u>	<u>UNBL</u>	<u>Italie</u>
Madagascar	112,3	60	49	-	1	2,3
Comores	10	10	(20	-	-	-
Réunion	36,1	16	(-	-	0,1
Polynésie F.	<u>78</u>	<u>74</u>	<u>4</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	258,4	160	76	10	6	6,4

Les importations de la CEE sont presque dans leur totalité effectuées à partir des pays associés (EAMA et PTOM) et d'un département français d'Outre-Mer (Réunion); Madagascar, en particulier s'inscrit en 1965 avec un tonnage qui représente 43% du total importé dans la CEE, suivi de la Polynésie Française (30%), de l'Ile de la Réunion (13%) et des Comores (4%).

2/ La consommation de vanille et la concurrence des produits de substitution

Dans l'ensemble la consommation mondiale de vanille naturelle est restée relativement stagnante au cours des années de l'après-guerre et plafonne autour d'un millier de tonnes, et cela malgré l'augmentation spectaculaire de la consommation des produits vanillés. En effet, si l'on considère, par exemple, qu'aux Etats-Unis la production "d'ice creams" a augmenté de 500 % de 1920 à

1961, on observe que la part de la vanille naturelle utilisée pour la fabrication de ces glaces a eu tendance à diminuer non seulement relativement, mais aussi en valeur absolue en faveur des produits industriels de substitution tels que la "vanilline" (1) et l'ethyl-vanilline.

La concurrence des produits de substitution peut être mise en évidence lorsqu'on considère que la production de vanilline a presque augmenté de 700 % de 1933 à 1963 aux Etats-Unis et au Canada. Il est difficile de chiffrer exactement la production mondiale des produits artificiels de substitution mais selon des sources dignes de foi, elle s'élèverait à 1700 tonnes pour la vanilline et à 350 tonnes pour l'éthyl-vanilline. Si l'on se base sur un coefficient d'équivalence par rapport au produit naturel de 16 pour la vanilline et de 44 pour l'ethyl-vanilline, celà correspondrait à un tonnage de vanille naturelle de 42.600 tonnes.

En fait, la vanille naturelle semble avoir presque entièrement perdu le secteur industriel de consommation (industries alimentaires etc...) dont le taux de progression serait cependant le plus intéressant pour l'avenir du produit, tandis qu'elle a pu, conserver une place dans la consommation ménagère. Notons, à ce propos qu'aux Etats-Unis, qui restent malgré tout le principal importateur du produit naturel, on a tendance à consommer la vanille sous forme d'extrait, alors que le consommateur européen continue à demander le produit traité de façon traditionnelle sous forme de gousse (spécialement Allemagne et Danemark) ou de sucre vanillé (France notamment).

./.

(1) La vanilline industrielle est fabriquée selon plusieurs procédés et à partir de diverses matières premières. Techniquement le plus intéressant paraît être un procédé qui utilise les déchets résultant de la fabrication de la cellulose.

- 19 -

3/ Evolution des prix et politique de stabilisation

Les progrès enregistrés par les produits de substitution peuvent être expliqués en partie, par l'extrême instabilité des cours qui a caractérisé le marché de la vanille dans le passé. Ainsi la vanille Bourbon a connu par exemple, des cours aussi disparates que 1,95 \$ US le kilo en 1930, 13 \$ en 1956, 30 \$ en août 1959.

Une spéculation intense du commerce, facilitée par l'irrégularité des récoltes, est à la base de ces fluctuations excessives, assez caractéristiques d'ailleurs des marchés d'autres épices.

Par contre, les produits artificiels, d'un emploi techniquement facile, pouvaient être fabriqués à prix constant (aux États-Unis le prix de la vanilline s'est maintenu à environ 6 \$ par kilo pendant 30 ans) avec des caractéristiques stables quant à leur efficacité.

Les premières victimes de l'instabilité du marché étant les pays producteurs eux-mêmes, il est compréhensible que Madagascar, le principal d'entre eux, ait créé par un arrêté d'août 1957 une Caisse de Stabilisation du prix de la vanille, dont le but essentiel était de garantir un prix rémunérateur aux producteurs ainsi que de contribuer à la régularisation du marché mondial de la vanille.

La Caisse, dans une première phase, intervenait au moyen d'un système d'enchères. Le but recherché étant d'assurer des prix de vente maximum, les autorisations d'exporter n'étaient accordées qu'aux intermédiaires ayant proposé les plus hauts prix.

A partir de 1960, la fixation pure et simple de prix minimum à l'exportation a été par contre pratiquée.

./.

- 20 -

Le prix plancher de la récolte de 1961 fut fixé à 13 \$ US kilo FOB. La réussite financière de la Caisse de Stabilisation pour cette campagne de commercialisation peut avoir influencé la décision des autorités malgaches d'élever le prix plancher de la récolte 1962 à 15 \$ US/FOB. Ceci amena la "crise" de la vanille de 1963 et la chute brutale des exportations malgaches qui de 639 tonnes enregistrées en 1962 tombèrent à 292 tonnes en 1963, les importateurs, notamment américains, ayant réagi à ce prix jugé excessif.

On arriva ainsi à la Conférence de Saint-Denis de la Réunion, de février 1964, réunissant les représentants des trois pays producteurs voisins de l'Océan Indien (Madagascar, Comores et la Réunion), qui décidèrent d'harmoniser leur politique commerciale en matière de vanille (fixation des prix, quotas etc...). Les accords de Saint-Denis furent suivis en 1964, à Tananarive (République Malgache), de la première conférence réunissant les pays producteurs de l'Océan Indien et les représentants des intérêts des importateurs et des utilisateurs.

Malgré la menace de destruction des importants stocks détenus à Madagascar (presque une année de la consommation mondiale), qui planait sur la conférence et qui pouvait représenter un remède spectaculaire, pour attirer l'attention des pays consommateurs sur les difficultés que connaissait la commercialisation du produit naturel, la Conférence a pu se conclure sur un accord prévoyant un prix de vente plancher de 10,20 \$ US le kilo à l'exportation FOB pour Madagascar et des prix légèrement différents pour la Réunion et les Comores. Les prix étaient considérés comme étant encore rémunérateurs pour les producteurs et susceptibles de favoriser le développement de la consommation dans les pays importateurs. Des engagements d'achat de la part des importateurs américains étaient aussi obtenus ainsi que la promesse d'une action de promotion commerciale aux USA en faveur du produit naturel.

./.

4/ Les perspectives du marché de la vanille

Les perspectives du marché de la vanille sont étroitement liées à l'introduction d'une législation adéquate dans les pays consommateurs pour la défense de la dénomination du produit naturel face à la concurrence écrasante des produits artificiels de substitution. C'est ainsi qu'après avoir "traîné" plus de 20 ans dans les commissions compétentes, la nouvelle réglementation introduite aux USA en 1964 par la "Food and Drug Administration", qui exige que dans la dénomination des glaces soit spécifiée sur les étiquettes la nature de l'arôme utilisé, revêt une importance primordiale pour l'avenir du produit naturel.

A la faveur de cette législation, la consommation des USA qui représente le plus large débouché du produit, pourrait se développer considérablement mais il faudrait éduquer les consommateurs américains, (comme d'ailleurs ceux de tous les autres pays utilisateurs), afin qu'ils apprécient le goût de la vraie vanille et soient amenés à exiger des produits parfumés au produit naturel. Ceci est malheureusement difficile à réaliser et demanderait un effort de vulgarisation assez coûteux; en effet pour la plupart des consommateurs il est devenu difficile de distinguer le goût du vrai produit de celui de ses substituts artificiels. D'ailleurs, compte tenu du bas prix de revient de ces produits et de leur pouvoir aromatique très élevé, le produit naturel ne peut les concurrencer sans une réglementation ad hoc protégeant la dénomination de "vanille".

C'est pourquoi, une législation comme celle des Etats-Unis prévoyant un étiquetage sans équivoque est susceptible d'attirer l'attention des consommateurs sur le choix à faire. Il semble qu'on puisse déjà en constater les effets, les importations de vanille aux USA ayant passé de 737 tonnes en 1964 à 977 tonnes en

- 22 -

1965. D'autre part la poursuite d'une discipline des prix de la part des principaux pays producteurs ainsi qu'une production suffisante sont aussi indispensables. L'exemple des Etats-Unis, pourrait être suivi par les Etats européens, grands consommateurs potentiels de vanille, notamment par ceux de la CEE liés aux principaux producteurs par la Convention de Yaoundé et actuellement à la recherche des moyens susceptibles d'augmenter la consommation des produits originaires des EAMA. La France vient d'ailleurs d'adopter, fin mai 1966, une réglementation protégeant le produit naturel.

+

+

+

- 23 -

Deuxième partieLE COMMERCE AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIESEvolution des échanges de la C.E.E. avec les E.A.M.A. de 1963 à 1965

Sur la base des informations disponibles pour l'année 1965, il est intéressant de dégager l'évolution globale des échanges de la CEE avec les EAMA de 1963 à 1965. Cette évolution se présente comme suit :

En provenance et à destination des EAMA

(en millions de \$)

	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1964</u> <u>1963</u>	<u>1965</u>	<u>1965</u> <u>1963</u>	<u>1965</u> <u>1964</u>
Importations	989	1.147	+ 16%	1.146	+ 15,8%	- 0,1%
Exportations	726	820	+ 13%	827	+ 13,9%	+ 0,8%
Balance CEE/EAMA	-263	- 327		- 319		
Trafic total	1.715	1.967	+ 14,7%	1.975	+ 15%	+ 0,3%

Le trafic total s'est maintenu en 1965 au niveau qu'il avait atteint en 1964 (+ 0,3%) sensiblement plus élevé qu'en 1963 (+ 15%).

Tandis qu'à l'exportation on constate une légère plus value des ventes de la CEE (+ 0,8% par rapport à 1964 et + 13,9% par rapport à 1963), une certaine stagnation des importations, voire même un léger fléchissement (- 0,1%) se manifeste en 1965 par rapport en 1964, la progression par rapport à 1963 demeurant appréciable (15,8%).

./.

- 24 -

Il ne convient pas d'attribuer une importance considérable à ces fluctuations globales négligeables. De caractère habituel dans le trafic international, elles ne traduisent pas une véritable inflexion des échanges.

Evolution des importations de la CEE des principaux produits en provenance des EAMA (milliers de tonnes et millions de \$)

	<u>1963</u>		<u>1964</u>		<u>1965</u>	
	<u>T.</u>	<u>V.</u>	<u>T.</u>	<u>V.</u>	<u>T.</u>	<u>V.</u>
Minerai de fer	955	11	3160	37	4383	50
Minerai d'étain	9	17	7	17	6	16
Minerai manganèse	360	10	515	15	529	17
Cuivre en lingots	225	143	281	173	240	174
Pétroles bruts	865	15	884	15	1145	20
Bois tropicaux	2113	136	2501	173	2296	161
Bananes	297	57	251	51	370	71
Café vert	196	123	207	163	188	136
Arachides	336	71	320	68	314	59
Palmistes	105	16	112	17	81	14
Huiles arachides	121	45	149	56	150	57
Huiles palmistes	16	4	14	4	26	8
Huile palme	124	27	156	37	100	27
Cacao	142	74	149	78	185	76
Coton	<u>59</u>	<u>35</u>	<u>59</u>	<u>36</u>	<u>47</u>	<u>28</u>
Totaux	5923	784	8765	940	10060	914
Totaux tous produits	7156	989	10344	1147	11845	1146

Le tableau qui précède fait ressortir que la progression en tonnage (+ 44% en 1964 par rapport à 1963 et + 14% en 1965 par rapport à 1964) s'est accompagnée d'une évolution moins forte, voire contraire en valeur : + 16% en 1964 par rapport à 1963 ; - 0,17% en 1965 par rapport à 1964.

- 25 -

Pour 1965, on constate d'une part une progression considérable des pondéreux à bas prix unitaires : minerais divers et produits pétroliers et d'autre part, une chute en tonnage de plusieurs produits tropicaux ainsi qu'une baisse en valeur. La valeur moyenne globale à la tonne pour ces derniers produits qui avait passé de 167,5 \$ en 1963 à 327,8 en 1964 retombe à 309,3 en 1965.

A cet égard, et à titre indicatif et provisoire, on peut signaler l'évolution suivante des valeurs moyennes à la tonne des principaux produits tropicaux des EAMA importés dans la CEE de 1963 à 1965.

a/ Produits dont la valeur unitaire est en baisse :

	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
Bananes	191,6	201,4	191,7
Caoutchouc	502,3	474,7	471,8
Cacao	519,7	519,8	411,2
Huile d'arachide	375,4	380,2	377,-
Arachides décortiquées	271,8	209,2	188,7
Café	627,-	784,6	720,7

b/ Produits dont la valeur unitaire est en hausse

Bois tropicaux	64,5	60,8	69,3
Huile de palme	219,1	234,9	269,8
Huile de palmiste	244,1	282,9	318,1
Palmistes (noix et amandes)	149,1	154,1	174,1

./.

- 26 -

Conclusion

En 1965, le trafic n'a pas marqué la progression qui était escomptée en se fondant sur les résultats encourageants de l'année précédente.

Un premier examen permet provisoirement d'imputer cette évolution d'une part à la baisse des cours de certains produits en 1965 (cacao notamment) et d'autre part dans une certaine mesure à une orientation nouvelle du trafic de certains Etats membres ou EAMA. Cette évolution sera précisée ultérieurement par l'analyse des échanges non seulement de chaque Etat membre et pour chaque membre mais aussi des exportations correspondantes des EAMA.

+

+

+

APPLICATION DE LA CONVENTION DE YAOUNDEDéfinition de la notion de produits originaires

La décision qui avait été prise par le Conseil d'Association n'a pu encore être mise en vigueur à la suite de retards intervenus dans la procédure d'approbation. L'accord des Parties Contractantes a été recueilli au cours de la réunion du Comité d'Association du 22 avril et la décision pourra entrer en application le 1er juillet 1966. Certains produits restent cependant exclus temporairement de cette décision.

./.

Restrictions quantitatives

Certaines mesures ont été adoptées par des Etats associés en application de l'article 6, paragraphe 3 de la Convention. Il s'agit notamment de restrictions à l'importation de camions lourds au Sénégal, de produits pétroliers finis en Côte d'Ivoire, d'appareils de télévision et de marchandises diverses à Madagascar, de ciment au Congo (Brazza), de marchandises diverses au Cameroun. Ces restrictions font l'objet d'examen au sein des institutions de l'Association en vue de consultations éventuelles.

Négociations dans le cadre du GATT (Kennedy Round)

La Communauté, en vertu des obligations qui lui sont imparties par l'article 12 de la Convention a fait part aux Etats associés de son intention de les consulter pour ce qui concerne l'offre qu'elle est disposée à présenter au GATT au sujet des produits tropicaux, dont le commerce présente un intérêt considérable pour l'économie des EAMA.

Ces consultations ont eu lieu dans le cadre du Conseil d'Association qui s'est réuni le 18 mai 1966 à Tananarive.

Relations entre la CEE et les PTOM

En application de l'article 1er de l'Annexe I à la Décision du Conseil du 25 février 1964, le gouvernement français a fait parvenir à la Commission une communication relative au tarif douanier des Comores. Ce document est en cours d'examen. En substance, il crée un régime préférentiel en faveur de la CEE par l'institution d'un droit de douane applicable aux pays tiers et dont les marchandises communautaires sont exemptes.

- 28 -

Accroissement de la consommation des produits originaires des EAMA

L'annexe VIII de la Convention stipule que "les Etats membres étudieront les moyens propres à favoriser l'accroissement de la consommation des produits originaires des Etats associés". L'écoulement des produits originaires des EAMA soulève une série de questions qui appellent une étude générale des conditions de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits qui présentent pour les EAMA un intérêt particulier. Cette étude, ainsi que celle des difficultés spécifiques soulevées par l'écoulement des produits en cause, sera entreprise par un Groupe mixte d'experts de la CEE et des EAMA dont le mandat a été approuvé par le Comité d'Association lors de sa réunion du 22 avril 1966. Le Groupe devra présenter son rapport final au Comité d'Association au plus tard le 31 janvier 1967.

+

+

+

ACCORDS DE COMMERCE ET DE COOPERATION SIGNES PAR LES EAMA

Côte d'Ivoire - Israël - La Côte d'Ivoire vient de mettre en vigueur les dispositions d'un accord de coopération signé le 20 janvier 1965 avec Israël comportant l'octroi d'un régime tarifaire privilégié à l'importation en Côte d'Ivoire pour un certain nombre de marchandises israéliennes.

Cameroun - Pays-Bas - Un accord de coopération économique et technique a été signé le 6 juillet 1965. Cet accord prévoit que les Pays-Bas donneront leur autorisation pour des fournitures, à paiements échelonnés, de biens d'équipement au Cameroun; il établit en outre le principe de la non-discrimination en matière de navigation maritime,

./.

prévoit des accords spéciaux en matière de coopération technique et crée une commission mixte chargée d'examiner les difficultés qui pourraient être créées par l'application de l'accord.

Sénégal - Pays-Bas - Un accord contenant des dispositions analogues au précédent a été signé le 12 juin 1965.
